

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LÉJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENONQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

AVIS. — MM. les Actionnaires du CENSEUR sont prévenus que leur réunion annuelle aura lieu le mardi 24 du courant, à sept heures du soir, dans les bureaux du journal, rue des Célestins, 6.
MM. les Actionnaires absents sont priés de se faire représenter dans la susdite réunion par un membre de la société en lui donnant une procuration spéciale.

LYON, 12 MARS 1846.

La papauté a depuis long-temps subordonné les intérêts moraux de la religion à ses intérêts mondains, nous l'avons souvent répété, et voici une occasion solennelle de le répéter encore. Quels ont été les prétextes de l'immixtion des Russes dans les affaires de Pologne dans le dernier siècle? La religion. Ils ont allégué alors que les Polonais catholiques étaient intolérants pour les cultes dissidents, et c'est en invoquant traitreusement, d'une part le principe de liberté religieuse, d'autre part le principe d'ordre, qu'ils ont amené le démembrement de la Pologne, la Prusse et l'Autriche aidant; c'est donc l'élément religieux dissident qui a prévalu dans les affaires de Pologne. Eh bien! qu'a fait la cour de Rome, depuis le premier partage de la Pologne jusqu'à nos jours, pour les intérêts moraux de la religion en ce pays? Rien de sérieux, rien de positif; elle n'a pas même craint de faire bon accueil récemment au czar de toutes les Russies, à l'oppressur des catholiques polonais; car notez bien ceci, que les persécutions religieuses n'ont pas cessé en Pologne, qu'elles ont eu un immense retentissement, et qu'elles ont probablement poussé au désespoir les Polonais insurgés. Dans une pareille occurrence, l'Église romaine ne se déclarera pas pour eux; déjà même l'organe du clergé lyonnais prend une position qui leur est défavorable et qui sera celle qu'on prendra sans doute à Rome. Voici ce que nous lisons dans cette feuille :

« Il n'est personne aujourd'hui qui ne se préoccupe avec anxiété du sort réservé à l'insurrection polonaise, mais tout le monde aussi désire savoir de quelle sorte de Pologne entendent parler les conjurés de Cracovie. Êtes vous nos frères? en un mot, êtes vous Polonais, ou ramassés des quatre coins du monde, et portant sur le front les souillures de toutes les fausses doctrines? N'invoquez vous le beau nom de la Pologne catholique que par crainte des traditions que vous savez encore être puissantes sur les bords de la Vistule, mais qu'au fond du cœur vous reniez comme n'étant pas les vôtres? Au nom de qui et pour quelle cause êtes-vous levés? Quelles sont vos pensées, quel est votre but, et au pied de quel autel sacrifieriez-vous, si Dieu, dont vous invoquez le nom, donnait la victoire à vos armes?

« Ces questions, nous pouvions les faire hier, et nous pouvons encore nous les adresser aujourd'hui, après avoir lu le manifeste publié par le gouvernement révolutionnaire de Cracovie. Les hommes qui l'ont rédigé ont certainement empreint dans le cœur l'image de la patrie, ils sentent vivement ses blessures, ils revendiquent avec force ses droits et sa vieille gloire, ils la veulent libre de tous les jougs et avec ses anciennes limites: c'est ce qu'expriment très énergiquement les premiers paragraphes de la proclamation; mais, un peu plus loin, il semble qu'on n'ait choisi la Pologne que pour en faire un champ d'expériences folles et mauvaises. »

Nous ne voulons pas discuter tout ce qu'il y a d'anti-chrétien dans ce langage, nous en laissons toute la responsabilité à ceux qui l'ont tenu. Ce que nous voulons faire remarquer, c'est que l'Église romaine ne donnera pas appui à la cause polonaise. De quoi s'occupe la Gazette de Lyon du côté politique de l'insurrection. Elle laisse de côté l'élément religieux; elle va

vite aux doctrines sociales que les insurgés ont émises, pour les combattre, sans voir les doctrines religieuses qu'ils professent; elle commente perfidement quelques phrases plus ou moins hasardées, sans voir dans quel esprit les premiers actes des insurgés ont été réalisés. Oh! c'est qu'on voudrait bien avoir un prétexte pour se tourner contre eux; c'est qu'on a peur des réformes politiques à Rome tout aussi bien qu'en Autriche, tout aussi bien qu'à Saint-Petersbourg; c'est qu'on place l'intérêt mondain au-dessus de l'intérêt religieux. Voilà pourquoi la Gazette lance contre les insurgés de perfides insinuations; voilà pourquoi la cour de Rome se gardera bien de les soutenir. On ne veut pas d'ailleurs se brouiller avec les puissances du Nord. Périssent les populations catholiques de la Pologne plutôt que les bonnes relations qu'on a toujours eu soin de maintenir avec l'empereur Nicolas, le bourreau des prêtres et des femmes qui ne veulent pas adopter la religion grecque!

La chambre des députés a commencé la discussion de la proposition relative à la conversion des rentes, présentée par M. de Saint-Priest. La pensée de la conversion a été adoptée à plusieurs reprises; elle a été jugée légale et utile, double triomphe qu'il a fallu disputer long-temps. Il ne s'agit plus que de son opportunité; c'est là ce que M. de Saint-Priest venait défendre.

La conversion a retrouvé son adversaire habituel, constant, M. de Lamartine, qui nous a paru fort peu logique. Il parle des éventualités de la guerre, il invoque la fantasmagorie de l'Orégon, de l'Italie, de l'Algérie; mais plus la guerre menace, plus nous devons prendre de mesures pour parer aux nécessités qu'elle imposera, et une économie sur la rente nous permettrait d'augmenter d'autant le budget de la guerre. M. de Lamartine a trouvé moyen de parler de la Pologne à propos de la rente. Nous regrettons sincèrement que, lorsque ces malheureux Polonais se lèvent encore une fois pour conquérir leur indépendance, on ne s'occupe d'eux à la chambre que pour trouver dans leur généreux soulèvement un argument contre la conversion de la rente.

L'ajournement demandé par M. le ministre des finances a été repoussé, la proposition a été encore une fois prise en considération; mais les vœux de la chambre et du pays seront encore une fois dédaignés par le pouvoir.

Ces jours passés, nous avons reproduit le discours que M. le maréchal Bugeaud a adressé aux colons d'Alger en rentrant dans cette cité. Ce discours n'a pas été du goût du Journal des Débats, qui a clairement fait entendre que le maréchal ferait beaucoup mieux d'agir que de parler. Nous le concevons, les discours de M. Bugeaud retombent quelquefois comme des pavés sur la tête des ministres. Mais le maréchal Bugeaud a besoin de faire des discours; après en avoir fait un aux habitants d'Alger, il vient d'en adresser un autre aux Kabyles. Nous ne savons si les habitants de la Kabylie en auront connaissance, mais nous affirmons à l'avance qu'ils n'en tiendront aucun compte. Le Journal des Débats saisira-t-il de nouveau cette occasion de rappeler au maréchal Bugeaud qu'il bavarde de tout et sur tout à tort et à travers, et qu'il est temps qu'il se taise, s'il ne veut pas être complètement ridicule? Quand on fait une guerre malheureuse, ce qu'on a de mieux à faire, c'est d'être très laconique et de bien agir.

L'émotion causée par les affaires de Pologne a détourné l'attention publique de nos propres affaires; autrement, le mandement de M. le cardinal de Bonald aurait été l'objet d'une grave polémique dans la presse. Il est impossible qu'il ne soit l'objet d'aucun blâme, d'aucune protestation. Voici comment le Constitutionnel s'exprime à ce sujet :

« Jamais langage fut-il plus factieux que celui de M. l'archevêque de Lyon? C'est précisément le langage de l'émeute, qui ne manque jamais de conclure des objections que peut soulever la loi au refus de l'obéissance. Il est impossible que des interpellations ne soient pas adressées au gouvernement, à ce propos. »

Ces interpellations, que nous considérons comme nécessaires et utiles, qu'attend-t-on pour les faire? Il nous semble qu'on aurait dû s'en occuper aussitôt qu'on a eu connaissance du mandement de M. de Bonald.

Nous avons, sur des renseignements positifs, établi qu'une malheureuse jeune femme était morte de faim; le journal de l'administration a contesté ce fait dans son langage ordinaire. Nous avons demandé alors à l'un des médecins attachés à l'Hôtel-Dieu quelques détails tendant à éclairer l'opinion publique et l'administration, et à démontrer de quel côté se trouve la vérité; nous donnons plus bas sa réponse. Nous le répétons, quand nous avançons de tels faits, nous en sommes certains; mais il est bon qu'on sache qu'il y a à Lyon un journal qui nie ce qui est évident et qui insulte à la misère publique.

A M. le rédacteur du Censeur.

Lyon, le 11 mars 1846.

Monsieur le rédacteur,

Vous invoquez mon témoignage au sujet du fait rapporté dans votre numéro du 8 mars, relatif à une femme admise à l'Hôtel-Dieu le 24 février et morte le 3 mars suivant. Voici ce que je sais sur ce fait :

Le lendemain de l'admission de cette femme au n° 133 des troisièmes femmes fiévreuses, une personne qui m'est particulièrement connue, dont la parole mérite une entière confiance, et qui emploie une partie de sa vie et de sa bourse à des œuvres de charité, est venue me prier de m'intéresser au sort de cette malheureuse, de la recommander au médecin de la salle où elle était placée, en m'affirmant de la manière la plus positive que son état ne reconnaissait pas d'autre cause que la faim.

Les autres informations que j'ai prises établissent que cette femme est arrivée dans un état de faiblesse extrême; elle se plaignait d'avoir faim, mais n'accusait aucun autre symptôme de maladie. Elle a raconté qu'elle avait quatre enfants, dont un âgé d'un an qu'elle avait sevré depuis deux mois. Son mari, ouvrier en soie manquant d'ouvrage, n'avait d'autre ressource contre la misère que la pêche et les secours de la charité publique; mais ces moyens étaient insuffisants pour la subsistance de toute la famille. La mère, âgée de 52 ans, n'a présentée, à l'Hôtel-Dieu, aucun autre symptôme que ceux qui résultent d'une alimentation insuffisante, c'est-à-dire ceux de l'anémie la plus profonde. Elle s'est jetée avec voracité sur le bouillon, le poulet et le vin de Bordeaux qui lui ont été donnés; mais l'estomac n'a pu digérer ces aliments. Aux vomissements ont succédé des accès de fièvre nerveuse par débilité, le dévoiement, la somnolence; plus tard, enfin, le délire et la mort.

La nécropsie n'a montré aucune lésion d'organe capable d'expliquer la mort, si ce n'est la vacuité du système vasculaire sanguin due à l'anémie résultant d'une alimentation insuffisante.

Je me borne à ces indications et m'abstiens de toute réflexion sur un fait qui me paraît s'être passé d'une manière complètement conforme à ce qui a été avancé dans le Censeur du 8 mars.

Agréé, etc.

F. BARRIER.

Chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 12 MARS.

LES GRANDS HOMMES DE CLOCHER.

Jusqu'à ce jour nous avons eu les intérêts de clocher, le coq de clocher, le député de clocher; mais voici qu'en ces derniers temps a surgi le grand homme de clocher.

Voyez plutôt ce qui se passe de toutes parts. Sur mille points de la France se préparent des ovations, s'érigent des monuments destinés à transmettre aux siècles à venir la mémoire et l'image des célébrités, non pas nationales, mais locales, communales, rurales.

On sculpte le marbre, on coule le bronze, ici en buste, là en pied, plus loin en statue équestre. Il n'est si mince cité, si obscure bourgade qui ne veuille s'enorgueillir de son petit grand homme du cru, et qui ne désire sa petite inauguration entre monsieur le maire, le garde-champêtre et le crieur public, ce dernier, sa trompette au poing, faisant office de renommée.

La maladie est contagieuse; il faut l'attaquer. C'est au début d'une épidémie qu'il est sage de la combattre et possible d'en arrêter les progrès.

L'usage des statues remonte au moins aux Égyptiens. D'après Hérodote, ils élevèrent les premières en l'honneur des dieux, et Osiris fut représenté sous la forme d'une génisse. Les Grecs, en embellissant les arts de l'Égypte, en enrichissant leur théogonie d'ingénieuses fictions, donnèrent des figures humaines aux divinités, et ils ne se contentèrent pas d'immortaliser les héros, conquérants, législateurs surtout, furent honorés par le ciseau des Phidias et des Ly-

simpe. Les Romains usèrent et abusèrent du marbre et des métaux. A Rome, comme chez les Grecs, on concédait une localité à une statue, suivant l'importance du personnage représenté; aux plus illustres, aux plus dignes, on livrait une travée d'un temple, un coin du Capitole; aux coupables, les places publiques; les curies où s'assemblait le peuple furent occupées par les statues des tribuns; les édiles avaient les carrefours; les élégants patriciens embellissaient les bains publics. Mais bientôt on vendit les places aux statues comme les fonctions aux citoyens, et la faveur en valut même le Capitole.

Dans les temps modernes, la religion catholique ressuscita la statuaire, et mérita l'anathème d'idolâtrie, sottement infligé par elle aux autres religions. On employa la sculpture à honorer la vérité comme on s'en était

servi pour honorer l'erreur (1). Alors les fidèles commencèrent par coucher sur les tombeaux les images des illustres morts; mais ces tombeaux n'étaient placés que dans l'intérieur des églises. D'abord on représenta ainsi les rois avec tous les emblèmes de leur puissance; puis vinrent les prélats, mitre en tête et crosse au côté; ensuite les hommes de guerre, tout bardés de fer et les mains jointes; bientôt on les agenouilla sur leurs mausolées; petit à petit on les dressa sur leurs pieds aux portes des églises; enfin ces rois de pierre furent transportés dans les maisons royales, et, toujours envahisseurs, ils s'avancèrent hardiment sur les places publiques.

L'orgueil qui l'approche de la destruction ne peut éteindre, la piété filiale, aveugle souvent, mais toujours respectable, ne tarderont pas à remplir de statues imméritées les chapelles des églises. Qui de nous ne s'est étonné en déchiffrant des noms totalement inconnus sur mille fastueux tombeaux? Qu'étaient-ils de leur vivant ces hommes de marbre? De vaillants champions ayant conquis pied à pied le terrain de la France sur le Maure, sur l'Anglais, sur l'Autrichien? Non, de simples seigneurs de village. Au moins leur image fut mise à la place qui leur revenait de droit, dans une chapelle obscure fondée par leur dévotion, derrière le banc où, de leur vivant, on leur présentait chaque dimanche le pain bénit. Mais la surprise de nos neveux sera plus légitime que la nôtre, quand ils verront en plein soleil, sous le dôme du ciel, au milieu de nos places publiques, cette multitude de marbres anonymes qu'on leur prépare; car une ville a beau fouiller ses archives, elle ne peut pas toujours y trouver une de ces illustrations qui traversent les âges.

Les gloires réelles prennent des forces en s'éloignant du point où elles naissent; les gloires de clocher, au contraire, sont comme le bruit de la cloche elle-même, étourdissant le village, puis s'affaiblissant peu à peu, et allant mourir au bout du valon, à la limite du territoire communal.

Nous avons vu dernièrement la nomenclature de toutes les célébrités qui ont reçu naguère en France ou qui vont recevoir la consécration du bronze ou du marbre. A coup sûr, il en est qui éveillent de nobles souvenirs, qui méritent l'immense honneur décerné par leurs concitoyens; mais nous en avons trouvé plusieurs qui ne nous semblent dignes à aucun titre de cette glorification. On a oublié sans doute que, pour être appelé à cette distinction, pour trôner sur un piédestal, en face de la foule, pendant des siècles, il faut avoir marqué son passage dans la vie par une de ces hautes vertus qui font d'un homme une exception, par un de ces actes éclatants dont le récit fait tressaillir, par un de ces glorieux, par un de ces utiles

(1) Voltaire, Dict. phil.

travaux qui font l'illustration d'une époque ou qui profitent à toute l'humanité.

Oh! sans doute, si une ville, si même un village a vu naître un de ces hommes d'élite dont s'occupe la postérité, on doit lui laisser se faire un titre de cet enfant du pays; sa gloire est une gloire quasi-personnelle. La maison où il a vu le jour, les habitants la montrent du doigt au touriste qui la demande, au soldat qui passe, à l'étranger qui traverse le pays. Cet orgueil de famille doit être encouragé. Oui, dressez l'image d'un homme célèbre auprès de son toit paternel, en face de l'arbre séculaire à l'ombre duquel il a grandi. Que le voyageur puisse dire: C'est de ce modeste coin de terre qu'est parti le grand homme pour illustrer sa patrie. Que les anciens dont il fut l'ami d'enfance le présentent comme encouragement à la jeune génération.

Mais est-ce pour des natures privilégiées que, de toutes parts, le métal rougit dans la fournaise, que le carrare vole en éclats sur le ciseau de l'artiste?

Suspendez, suspendez vos ridicules apothéoses! Voyez cette chaise de poste qui s'arrête. Pendant que l'on relaie, les voyageurs descendent; ils aperçoivent au milieu de la place une statue, un buste sur un piédestal; ils s'avancent, ils s'approchent de l'inscription, ou bien ils interrogent. Après avoir lu ou entendu prononcer le nom du grand citoyen auquel ses compatriotes ont élevé un monument: « Je ne connais pas! », disent nos voyageurs en tournant sur les talons, et ils remontent en voiture. Ce je ne connais pas, entendez-vous bien? c'est la chose la plus humiliante, non seulement pour l'illustre inconnu, dont l'image n'a pu rougir de cet affront, mais pour la nation que vous faites supposer bien déshéritée de réputations universelles.

Napoléon est né à Ajaccio, Hoche à Versailles, Corneille à Rouen, Racine à La Ferté-Milon. La Ferté-Milon, Rouen, Versailles, Ajaccio ont élevé, par souscriptions, les statues de ces grands hommes. Quimper-Corentin en meurt de jalousie, Quimper-Corentin veut sa souscription aussi, son monument public, sa statue. La France a des milliers de savants, de guerriers, de littérateurs que réclame à bon droit l'apothéose publique. Quimper-Corentin n'aurait qu'à choisir dans ce glorieux panthéon national; mais Quimper-Corentin se croirait déshonoré s'il n'avait son grand homme, né entre ses bureaux d'octroi... Et, comme la plus belle ville du monde ne peut honorer que ce qu'elle a, à force de chercher, Quimper-Corentin, avise, dans un coin de ses annales intimes, un député qui dota la ville d'une direction de poste aux lettres, un maire qui fit poser des robinets de bronze à une fontaine publique. Eh! vite un buste à ce maire, vite une statue à

Nous n'avons pas encore perdu tout espoir de voir l'insurrection polonaise triompher des forces combinées que pourront lui opposer la Prusse, la Russie et l'Autriche. Ce qui nous donne confiance, c'est le silence que garde le cabinet français sur les nouvelles qui lui sont parvenues. Ses sentiments sont trop connus, il a un trop grand intérêt à étouffer l'émotion profonde qu'a produite en France ce nouveau soulèvement d'un peuple héroïque, pour garder le silence s'il pouvait annoncer que l'insurrection a avorté. Si donc il se tait, c'est que le mouvement s'est propagé et fortifié dans la Gallicie; c'est que peut-être aussi il a éclaté dans la Lithuanie et qu'il menace la Pologne russe aussi bien que la Pologne prussienne et autrichienne; c'est qu'enfin, quoi qu'en puissent dire la Presse, qui se place de plus en plus au point de vue des intérêts russes pour apprécier l'insurrection, et le Journal des Débats, qui emprunte sans discernement aux journaux censurés, subventionnés ou effrayés de l'Allemagne toutes les faussetés et tous les contes absurdes qu'ils publient depuis dix jours, rien n'est encore terminé sur le théâtre des événements.

Le gouvernement français est en proie à une très vive émotion. La plupart des hommes qui sont à la tête de nos affaires, un grand nombre de membres des deux chambres se livraient depuis quelques mois à l'agiotage. L'Europe paraissait très calme à la surface, rien ne semblait faire prévoir le mouvement qui a éclaté tout à coup. Aussi ce mouvement est-il venu surprendre bien des spéculations basées sur l'agiotage et compromettre la fortune de bien des personnages qui se croyaient à l'abri de toute espèce de mauvaises chances. En ce moment, tous leurs efforts tendent à parer ou à amortir en partie le coup qui les menace, et c'est dans ce but que le ministère et ses organes cherchent à faire croire que les trois puissances coalisées contre l'insurrection en ont déjà fini avec elle ou en finiront sans aucune difficulté. C'est cette situation qui soutient notre confiance et qui nous permet d'espérer que de bonnes nouvelles nous arriveront encore des bords de la Vistule.

Le cabinet français, nous venons de le dire, est en proie à une très grande émotion. Il ne désespère pas, à la vérité, de voir l'insurrection écrasée; mais il craint que l'agitation qui depuis quatre jours s'est manifestée à Paris, et qui, à l'heure qu'il est, doit s'être propagée dans tous nos départements, ne prenne un caractère qu'il ne serait pas le maître de dominer. Il craint surtout que, l'insurrection une fois vaincue, la vengeance du despotisme ne s'exerce d'une manière furieuse, et qu'il n'en résulte en France des sympathies encore plus vives pour la Pologne et un soulèvement encore plus général de l'opinion. Un conseil a été tenu samedi dernier, et l'on y a longuement discuté sur ce qu'il convenait de faire. Voici, si nous sommes bien informés, ce qui y aurait été décidé.

Une note aurait été adressée, dans la matinée de dimanche matin, aux représentants de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche à Paris. Dans cette note, le gouvernement français, tout en considérant comme une chose facile et certaine la déroute complète des insurgés et le rétablissement de l'ordre dans les provinces un instant troublées, signifierait l'agitation qui s'est produite en France à la nouvelle des événements qui viennent de se passer dans le duché de Posen et dans la Gallicie. Cette agitation, si elle n'était pas promptement comprimée, — et elle ne peut l'être que par la disparition des causes qui l'ont fait naître, — serait de nature à lui causer les plus graves embarras. Il importe donc qu'après avoir vaincu l'insurrection, les vainqueurs ne se montrent pas impitoyables dans le châtement qu'ils pourront vouloir tirer des coupables. Si la réaction n'est pas modérée et presque clémente, l'agitation se prolongera en France, et elle placera le gouvernement dans une position très difficile, position qui pourrait même devenir assez critique, assez périlleuse pour empêcher de faire cette année les élections.

Tel est, nous assure-t-on, l'esprit d'une note diplomatique remise dans la matinée de dimanche aux représentants de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche. Cette note révèle toute la bassesse et toute la terreur des hommes qui sont à la tête de nos affaires. Ce n'est pas au nom de l'humanité, au nom du droit des traités qui légitiment l'insurrection, qu'ils demandent un peu de pitié pour les vaincus; c'est parce qu'ils craignent que l'opinion publique en France ne leur demande compte du sang que les bourreaux auront versé là-bas pour satisfaire leurs vengeances; c'est parce qu'ils craignent que les élections ne se ressentent de l'émotion si vive, si sympathique qui s'est emparée de tous les esprits, et qui ne paraît pas devoir s'effacer de sitôt, surtout si des excès que l'histoire du passé ne fait que trop redouter viennent la raviver et prolonger une surexcitation menaçante pour la politique du système.

Qu'on compare cette attitude de notre gouvernement avec l'admirable spectacle que vient d'offrir pour la septième fois au monde ce grand peuple qui cherche à reconquérir sa nationalité, et qu'on dise si nous ne devons pas gémir de l'abaissement dans lequel on a précipité la France et dans lequel on cherche à l'enfoncer chaque jour davantage.

Nous rencontrons dans les journaux d'outre-Rhin les mêmes contradictions que les jours précédents et les mêmes traces de l'influence des trois gouvernements despotiques du Nord.

Ainsi, un long article de la Gazette universelle de Prusse montre les insurgés comme une bande de féroces assassins qui agissent sous l'inspiration du communisme, calomnie déjà vieille, mais bonne à exploiter, puisqu'on ne l'abandonne pas. La Gazette universelle raconte une foule de meurtres à Tarnow, à Dembiec, et, chose remarquable, elle ne nomme les victimes que par leurs initiales. Ainsi, le vieux comte K... a été arraché de sa voiture et tué. Le major baron L..., accompagné de ses deux beaux-frères, eut le même sort dans le voisinage de Bochna, parce qu'il n'était pas revêtu de son uniforme. M^{me} de M... fut tuée, M^{me} de J... poignardée, et la comtesse de L... maltraitée de la manière la plus cruelle, etc., etc.

Enfin, contrairement à tout ce qu'on a publié sur les mauvaises dispositions des paysans à l'égard des insurgés, le récit dont nous parlons se termine ainsi: « La situation du pays (de la Gallicie) dépasse toute croyance. Les paysans armés ne connaissent aucun frein; ils tuent et pillent de tous côtés; ils visitent les diligences pour voir s'il ne s'y trouve pas des nobles; ils ont fait sortir de voiture des femmes et des enfants qu'ils ont maltraités ou tués. A Guttoff, il y avait tant de cadavres sur la route, que les fossés, des deux côtés, étaient pleins de sang. »

Le même journal se fait écrire de la frontière de Cracovie, le 1^{er} mars:

« Une lettre de Wadowicze, adressée à un marchand d'une ville de la haute Silésie, annonce que les Autrichiens se concentraient à Mogilam, à un demi-mille de Cracovie, et que de là ils pouvaient aisément observer la ville. »

On lit dans la Gazette universelle allemande:

« Plusieurs jeunes étudiants polonais ont disparu de l'Université de Königsberg pour aller partager le sort de leurs compatriotes aveuglés. Un sous-officier polonais a même quitté sa brigade. »

On écrit de Berlin, 28 février:

« Plusieurs bataillons de la landwehr seront mobilisés. On est étonné de ne rien savoir de ce qui se passe au-delà des frontières de Russie. »

Qu'on juge par ces derniers mots de la difficulté qu'il y a pour nous de savoir la vérité, puisque les nouvelles n'arrivent pas à Berlin.

On écrit de la Silésie à la Gazette universelle allemande, en date du 4 mars:

« Hier, les généraux de Rohr et de Safft sont allés rejoindre le corps de troupes prussiennes réuni à la frontière. En même temps on a fait partir par le chemin de fer quelques centaines d'hommes de la réserve de guerre. Demain les hommes de la réserve suivront la division de chasseurs. La nouvelle se confirme que les insurgés se sont retirés de la frontière; mais leur armée n'a passé qu'en partie dans la Gallicie. »

« On dit que les troupes prussiennes entreront aujourd'hui sur le territoire de Cracovie. »

Enfin, on écrit de Leipzig, 6 mars (et nous citons ces lignes pour montrer que la sympathie des populations allemandes est acquise aux Polonais):

« La sympathie pour les Polonais, qui s'était manifestée dès l'année 1831, se manifeste de nouveau. Notre journal contient la question suivante, adressée à de jeunes médecins: « La générosité et le dévouement dont les docteurs Frank, Hering et Bock ont donné un si noble exemple en 1831, ne trouvera-t-il point d'imitateurs? » Ces docteurs s'étaient rendus en Pologne pour offrir les secours de leur art. »

Nous recevons à l'instant la Gazette de Cologne du 8 mars. Voici ce qu'elle contient:

« Les bruits les plus orageux circulent ici sur les événements qui ont eu lieu en Gallicie et en Bohême. »

« L'archiduc d'Este, gouverneur général, aurait pris la fuite à Prague. »

« On a arrêté, dit-on, le prince de Rohan et le comte de Thun. »

« Les nouvelles officielles, dans l'Observateur autrichien et dans la Gazette de Vienne, sur l'état des choses en Gallicie, sont très laconiques; il est nécessaire de beaucoup deviner. »

« On annonce en outre que le 3 mars, à la nuit tombante, de nombreux insurgés se sont présentés aux portes de Posen, tandis que, dans la ville même, des rassemblements se formaient partout. La générale fut battue, de fortes patrouilles envahirent les rues, et, après une fusillade assez vive, le mouvement s'arrêta. »

« Il n'y a pas de jour maintenant que ces tentatives ne se renouvellent contre Posen. Ce sont des escarmouches. On pressent un coup décisif. »

« A Cologne, des volontaires s'engagent publiquement pour marcher au secours de la Pologne. »

ce député! A son tour, Porentruy est jaloux de Quimper; il possède un célèbre pépiniériste qui, au temps de floraison, fit planter à ses frais quatre arbres à la promenade. Puisque M. le maire de Quimper a eu un buste pour deux robinets, le pépiniériste de Porentruy mérite bien une statue pour ses quatre arbres... Une statue donc au généreux pépiniériste!... Tout cela, c'est du patriotisme in-52, fait à la taille de ces petits grands hommes.

Que doivent, que peuvent penser les étrangers en lisant la liste des monuments en voie d'exécution sur toute la surface de la France? Comment! parmi ce peuple, rayonnant entre toutes les nations par la gloire des combats, par les travaux de l'intelligence, signalé par tant d'héroïques actions, de généreux efforts, de magnanimes dévouements; dans ce pays fertile en héros, en savants, en artistes, en poètes, en libres penseurs, vous divinisez aujourd'hui des noms qui seront oubliés demain, ou que vous auriez dû oublier hier? A bas, à bas ces hommes choisis par la vanité locale! Vous savez ce qu'ils valaient, dites-vous, et ils méritent d'être adoptés par la gloire. Alors, pourquoi furent-ils tellement discrets qu'ils n'ont jamais montré leurs lettres de créance?

Nos annales sont assez riches pour fournir un homme illustre à la place publique de chaque commune, si chaque commune, — et cela serait un bon patronage, — veut saluer tous les matins, la figure d'un homme illustre. La légende glorieuse de la France est aussi nombreuse, au moins que la Légende dorée.

Depuis Charles Martel, qui sauva l'Occident chrétien, en écrasant sous sa lourde hache toute une armée de Sarrasins, jusqu'au général Bonaparte, qui, quinze siècles plus tard, vint encore soulever l'épée victorieuse de la France, combien de fameux guerriers! Depuis le vieux Montaigne jusqu'à Voltaire, combien d'écrivains ingénieux, de philosophes profonds, qui ont éclairé l'humanité et l'ont rapprochée de son but éternel! Combien d'hommes d'état intègres, de politiques habiles, depuis Suger jusqu'à Carnot! Combien de généreux dévouements à la patrie depuis Jacques Cœur jusqu'au jeune Viala!... Tous ces hommes sont nés sur le sol français... Il y a à choisir dans tous les genres de gloire... Mais chaque coin de terre veut avoir son produit illustre et particulier, comme il a sa denrée spéciale... C'est du fédéralisme, et du plus étroit!...

Élargissez l'amour du sol, et vous ferez tourner à bien cette fureur de la statue qui s'empare des populations.

Vauban n'a pas reçu d'apothéose en France, pas même à Saint-Léger de Faucheret, où il naquit. Un buste moderne suffirait à cette commune de la Bourgogne, peu importante et peu visitée. Mais le grand citoyen ne de-

vrait-il pas s'élever de toute sa hauteur sur un de ces ports de mer agrandis par son génie, dans une de ces places frontières que lui seul pouvait prendre après les avoir fortifiées, au milieu d'une de ces villes de l'Alsace conquises à la France par ses conseils et par son audace? Vauban ne devrait-il pas être à Metz, où se forment nos officiers du génie? Les élèves de l'école d'application recevant l'épaulette en face du modeste vainqueur de Cohorn!... Ne serait-ce pas d'un bel enseignement?

Élevez pareillement l'image d'un grand praticien sur la place publique de Montpellier, celle d'un fameux jurisconsulte à Toulouse ou à Poitiers. L'intérêt d'une statue publique repose sur les souvenirs que réveille le modèle; et, suivant la belle parole de Thucydide, les grands hommes se forment là où le mérite est le mieux récompensé.

Mon Dieu! nous savons bien ce que disent pour leur excuse ces populations empressées de se glorifier elles-mêmes dans l'un de leurs enfants. Si elles choisissent une médiocrité intime, c'est qu'elles ont vu sa gloire, c'est qu'elles l'ont encouragée de leurs applaudissements, c'est qu'elles en ont presque joui.

Est-ce donc que la France a perdu l'unité, l'homogénéité, qui fit sa force et sa splendeur? Qu'on y prenne garde; il semble que, depuis quelque temps, on s'impose la tâche de s'isoler dans ses divers parties, de faire à chaque localité des intérêts distincts, des ambitions séparées de celles de la grande patrie. Est-ce que ces héros, ces génies qui ont conquis le sol sur lequel vous vivez, défendu votre indépendance, préparé l'affranchissement de la pensée, est-ce que ces grands hommes songeaient simplement au vallon où le hasard avait placé leur berceau? Non, leur intelligence était plus généreuse, leur amour avait moins d'égoïsme, leur dévouement n'avait pas marqué des bornes aussi étroites.

Mais croyez-vous, par hasard, que vos ovations rétrogrades empêcheront vos Childebrands de tomber dans l'oubli? Si l'un de vos concitoyens est arrivé à une fortune inespérée, s'il est parvenu à recueillir dans son passage à travers la vie quelques bribes de célébrité, si d'ailleurs il fut bon époux, bon père de famille, bon voisin, gardez-en ce doux souvenir qui doit entourer la tombe du juste; mais une statue! halte-là! Ceci n'appartient qu'à ceux dont la mémoire ne doit point mourir. Le piédestal est un trône sur lequel doivent seules monter les royautés du beau, du grand, de l'utile.

Dernièrement, quelqu'un qui doit le savoir très bien disait: « Notre temps n'est pas celui des grands sacrifices et des grands dévouements. »

Cette parole explique la glorification des vertus médiocres et des renommées à courte échéance. On se dit: « Si notre héros ne brille point

Souscription nationale en faveur des Polonais.

(1^{re} Liste.)

MM.		MM.	
Le journal le Censeur.....	100 f.	Drivon.....	20 f.
Rittiez.....	40	Un anonyme.....	1
Kauffmann.....	40	P. Taupin.....	20
Cherpin.....	5	B. Bertachon.....	2
Murat.....	5	Laforest, notaire.....	400
Thomez.....	40	Ses clerics.....	400
Victor de la Prade.....	20	Joseph Dufour.....	40
J. Tisseur.....	40	Comte Des... à l'héroïque	
P. de Lachomette.....	5	Pologne, pour le progrès	
A. Genin.....	5	de la civilisation.....	25
A. Gohier.....	5	M ^{me} son épouse.....	40
J. Thierry.....	5	Leur demoiselle.....	5
Aubin Pasquet.....	5	Leurs domestiques.....	5
J. B.....	5	Et. D. Fea.....	5
Ph. Faure.....	5	B. Melquion.....	3
Total de la 1 ^{re} liste.....		511 f.	

Paris, le 10 mars 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. le ministre des finances a éprouvé hier à la chambre un assez grave échec. Impuissant à faire repousser la proposition de M. de Saint-Priest sur la conversion de la rente, il en avait demandé l'ajournement. L'ajournement a été rejeté par 201 voix contre 145. Le cabinet était loin de s'attendre à un pareil résultat. La majorité l'avait habitude, depuis deux mois, à une si grande docilité de sa part, qu'il pensait qu'il lui suffirait de lui demander un nouvel acte de docilité pour l'obtenir; son attente a été trompée.

L'honorable M. Garnier-Pagès a courageusement déclaré devant la chambre, et sans que personne ait cru devoir l'interrompre ou lui répondre, qu'il n'y avait en France qu'un seul obstacle à la conversion: cet obstacle, c'est le système, ou, pour parler plus catégoriquement encore, la pensée du régime.

— Les manifestations de l'opinion ont continué aujourd'hui. Les sommes que le National a reçues depuis ce matin dépassent encore deux mille francs. Tout le monde comprend qu'il faut se hâter, que pour envoyer en Pologne des soldats il faut de l'argent, que pour acheter des armes il faut de l'argent, et chacun apporte son obole à la souscription.

Le Journal de Rouen et l'Echo du Nord publient chacun une première liste; nous voyons aussi, par le Libéral du Nord, qu'une souscription est ouverte à Douai. Qu'on se presse, qu'on ne perde pas de temps, et si l'insurrection polonaise doit succomber encore une fois, qu'au moins les vœux et les sympathies de la France arrivent aux victimes avant que le bras du vainqueur les ait frappées.

— Les souscriptions en faveur de la Pologne ouvertes par les journaux de Paris s'élèvent ce matin au chiffre de 12,869 fr. 75 c. Aussitôt que le Comité polonais sera constitué, et il le sera aujourd'hui même, le mouvement prendra véritablement son essor, et nous ne craignons pas de dire que dans huit jours la capitale seule aura produit plus de 100,000 fr.

Le nom de M^{me} Odilon Barrot figure sur la liste que publie ce matin le National.

— La pétition suivante a été déposée aujourd'hui sur le bureau de la chambre des députés:

« Messieurs,
Depuis quinze ans, et chaque année, vous avez ouvert toutes vos sessions en exprimant des vœux pour la résurrection de la Pologne comme corps de nation, et chaque fois la France entière s'est associée à ces vœux.

« Aujourd'hui, la Pologne s'insurge contre ses oppresseurs; elle déploie toute son énergie pour rompre ses fers et reconquérir son indépendance et sa liberté.

« Nous venons réclamer de vous, comme sanction de vos propres vœux, une déclaration solennelle de sympathie pour ses généreux efforts. Les Polonais sont les Français du Nord; ils furent de tout temps nos frères; leur sang coula pour la France dans toutes nos batailles; qu'elle les couvre donc de sa haute protection. C'est l'acte de justice et d'humanité que nous attendons de vous. »

— Le Journal de Rouen, le Journal du Havre, l'Echo du Nord, le Courrier d'Indre-et-Loire et le Progrès du Pas-de-Calais ont ouvert dans leurs bureaux la souscription en faveur de la Pologne. Aujourd'hui même le National a reçu de M. Frédéric Degeorge un premier envoi de 312 f., au nom des patriotes du Pas-de-Calais.

Avant la fin de cette semaine, des souscriptions seront ouvertes dans tous nos départements, et nous verrons très certainement éclater un mouvement de sympathie aussi manifeste, aussi unanime, aussi exempt de tout esprit de parti que celui qui eut lieu en 1831.

par d'éclatantes actions, tant pis! c'est la faute de notre époque. »

Mais, avec la facilité qu'on y apporte, toutes les places publiques seront bientôt occupées par les morts. Que deviendront alors les grands hommes qui bourgeonnent? Faut-il abattre des maisons et préparer des forums pour ces illustres vivants?... Non, non, laissez faire, les révolutions n'ont pas respecté les monarques; elles épargneront encore moins ces royautés de clocher. A Rome, chaque fois qu'un empereur mourait, le peuple respirait un instant, et cet instant, on l'employait d'ordinaire à casser la tête des statues du tyran dont on était débarrassé. Mais bientôt, sur ces troncs mutilés, on plaçait la tête du nouvel empereur... Voilà des exemples à suivre.

Il est une autre cause d'encombrement à redouter. On n'empêche jamais les statues des rois et des princes d'envahir la voie publique. Qu'un roi s'éteigne de vieillesse, ou qu'il soit enlevé par la débauche; qu'un prince meure à la fleur de son âge, avant d'avoir rien accompli qui puisse rendre sa mémoire durable, il leur sera élevé deux, trois statues. A cela nous n'avons rien à dire qui n'ait été dit cent fois: ce fut un malheur de tous les temps; et, bien que ce soit assez alarmant pour le nôtre, par la quantité de princes qui courent aujourd'hui, nous n'y attachons pas d'importance; nous savons ce que cela dure. Chacun peut compter ce qui est resté de ces innombrables monuments que s'étaient dressés les princes passés... Et, d'ailleurs, tout le monde connaît l'aventure de ce tyran athénien, qui avait élevé à sa propre gloire autant de statues qu'il y a de jours dans l'année. Un seul jour suffit à son successeur pour les renverser toutes.

Mais le marbre et le bronze ne sont pas des matières tellement communes qu'on puisse les prodiguer toujours et pour tout le monde sans prévision de l'avenir. N'y a-t-il pas, là aussi, quelque chose à faire, comme disent nos politiques en partie double? Avant de décréter des honneurs immenses à un individu mort ou vivant, la décision d'un jury national nous paraîtrait, à nous, d'une absolue nécessité. Un vote du conseil municipal est insuffisant; et Dieu nous préserve de laisser à un ministre ou à un prince le soin de décréter l'immortalité!

A toutes les époques et dans tous les pays, les ovations cessèrent d'attirer le respect quand elles ne furent plus décernées par la grande voix d'une nation.

ÉTIENNE ARAGO.

(La suite à un prochain numéro.)

— Les collèges de Paris sont soulevés; depuis trois jours, pendant les récréations, les jeunes gens de ces collèges ne font entendre que la *Marseillaise* et la *Varsovienne*. Leurs chefs ont eu le bon esprit de ne pas s'opposer à ces démonstrations, qui n'ont rien d'inquiétant pour l'ordre et la discipline des collèges, et qui prouvent seulement que la génération qui viendra après nous n'oubliera pas les généreuses traditions qui depuis cinquante ans, en France, se perpétuent de génération en génération.

— La réunion qui a eu lieu aujourd'hui dans le 1^{er} bureau de la chambre des députés a été très nombreuse, et l'on peut dire qu'elle aurait été encore plus considérable si, parmi les membres de la chambre dont les sympathies sont acquises à la Pologne et à ses héroïques efforts, il ne s'en était trouvé plusieurs absents de Paris ou que leurs affaires ont empêchés de se rendre à la réunion.

Quatre-vingt-quatre députés pris dans toutes les opinions y assistaient. Nous allons citer leurs noms :

MM. Dupont (de l'Eure), de Lamartine, Arago, Georges Lafayette, Bureau de Puzy, Ballot, Legendre, Vieillard, Chapuis-Montlaville, de Cambacérés, Monnier de la Sizeranne, Mathieu (Saône-et-Loire), de Beaumont (Somme), Gigon-Laberterie, Bonnin, Garnier-Pagès, Abattucci, Vavin, Cormenin, Isambert, Larabit, F. de Lasteyrie, J. de Lasteyrie, Ledru-Rollin, Jouvencel, Dubois-Fresnay, Luneau, Hortensius Saint-Albin, Piéron, Baron, Havin, Sellier, Tessié de La Motte, Carnot, de Corcelles, Boulay (de la Meurthe), Chambolle, Marie, de Sade, Leyraud, Léon de Malleville, de Thiard, Marquis, Glais-Bizoin, Maurat-Ballange, Allier, Jouveaux, Taillandier, Teugnot, Drouyn de Lhuys, de Remilly, Darnaud, Fargues, de Ion, Garnon, Drouyn de Beaumont, Delespaul, Drault, Grand-Tracy, Demarcay, Gustave de Beaumont, Delespaul, Drault, Grand-Tracy, Levavasseur, Fould, de Larcy, de Fontette, Marchant, Aumont-Din, Odilon Barrot, Aylics, Subervic, Étienne, Gauthier de Ru-Thiéville, Dubois (de la Loire Inférieure), Lesiboudois, milly, Berger, Dubois (de la Loire), Muteau, Benoist, Guyet-Desfontaines, de Panat, Boissel, Bethmont, Ernest Girardin.

Plusieurs orateurs ont pris la parole dans la réunion; nous citerons parmi eux MM. de Lamartine, Arago, Garnier-Pagès, Chapuis-Montlaville, de Beaumont (Somme), Odilon Barrot. Il nous est impossible, comme on le pense bien, de reproduire les discours qu'ils ont prononcés. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que les quatre-vingt-quatre membres présents sont unanimement tombés d'accord sur la nécessité de donner à la Pologne, dans la nouvelle lutte qu'elle vient d'engager contre ses oppresseurs, une grande marque d'affection et de sympathie. La réunion a donc décidé, non seulement que chacun de ses membres prendrait part à la souscription nationale que plusieurs journaux, répondant au sentiment public, ont ouverte il y a trois jours, mais qu'une commission serait chargée de déterminer le caractère de l'assistance qu'elle croyait devoir donner à la cause de la nationalité polonaise. On a laissé à M. Dupont (de l'Eure), qui présidait l'assemblée, le soin de désigner lui-même les membres de cette commission, qui a été aussitôt composée ainsi qu'il suit : MM. Arago, Lamartine, Lafayette, Odilon Barrot, de Larcy, Remilly, Léon de Malleville, Dupont (de l'Eure).

Nous n'avons pas à nous occuper, quant à présent, de ce que la commission pourra faire pour répondre à la pensée toute fraternelle et toute sympathique qui a donné lieu à la réunion. Ce que nous voulons faire remarquer, ce qu'il importe de mettre en grande évidence, c'est le fait même de cette réunion de quatre-vingt-quatre membres de la chambre des députés qui s'assemblent pour témoigner que, quelle que soit l'issue de la lutte qui tient en ce moment toute l'Europe en émoi, ils ne veulent pas que personne en Europe puisse penser qu'ils sont restés indifférents à cette lutte, et qu'ils n'ont pas fait des vœux pour que le droit l'emportât sur la force, cet unique argument que depuis soixante ans la Russie, la Prusse et l'Autriche ont opposé aux enfants de la Pologne qui voulaient reconquérir leur nationalité. C'est là un fait considérable.

Plusieurs députés qui sont arrivés après la réunion ont témoigné l'intention de prendre part à la souscription. Nous citerons parmi eux MM. de Castellane, d'Hérembault, Choque, etc., qui ont demandé que leur nom fut aussitôt ajouté à ceux de leurs collègues.

— On a parlé cet après-midi, à la chambre, de la mort de M. de Metternich, qui, le 4 mars, aurait succombé subitement à une attaque d'apoplexie. Nous n'osons pas espérer cette complication dans les embarras de l'Autriche.

Parmi ces bruits, il en est un, toutefois, qui n'a pas paru invraisemblable. On disait qu'un engagement très sérieux avait eu lieu entre la colonne d'insurgés qui s'est adossée aux monts Krapaks et les troupes autrichiennes, et que ces troupes avaient été écrasées.

Les ministres qui ont paru à la chambre étaient très soucieux. Leurs préoccupations provenaient-elles de nouvelles favorables à l'insurrection qu'ils auraient reçues, ou seulement de la crainte qu'ils ont que la réunion extra-parlementaire de cet après-midi n'ait en France et en Europe un retentissement fâcheux pour leur politique? C'est ce que nous ne saurions décider.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 8 mars.

La discussion continue sur la conversion des rentes.

Divers orateurs appuient et repoussent tour à tour l'ajournement.

M. LACAVE LAPLAGNE : Messieurs, remarquez-le bien, la discussion à laquelle la proposition donnerait certainement lieu n'aurait aucun résultat. (Ah! ah!) Il vaut mieux employer votre temps aux affaires que le pays réclame que de l'employer à des discussions stériles. (Murmures.) Je remplis un devoir; la chambre, en adoptant l'ajournement, prendra le parti le plus utile pour les intérêts du pays. (Aux voix! aux voix!)

M. BENOIST : J'ai eu l'honneur d'être rapporteur du projet de conversion; j'ai étudié la question, j'ai suivi la discussion dans cette enceinte et dans l'autre. Eh bien! ma conviction est restée entière. Aucune raison n'a été donnée contre votre résolution; aucune circonstance nouvelle ne s'est produite de nature à vous faire adopter l'ajournement.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix l'ajournement proposé par M. le ministre des finances.

La chambre procède au scrutin.

Nombre des votants	346
Pour	145
Contre	201

L'ajournement n'est pas adopté.

La proposition est prise en considération.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du *Cressus*.)

Séance du 10 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

M. LE GÉNÉRAL MOLINE DE SAINT-YON, ministre de la guerre :

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la chambre deux projets, l'un relatif à un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1846, l'autre portant demande d'un crédit additionnel pour inscription de pensions militaires. Le chiffre du crédit demandé est inférieur de 150,000 fr. à ce qu'il était en 1845.

Voix diverses : Le chiffre du crédit?

M. LE MINISTRE : Il est de 450,000 fr.

Ces deux projets seront renvoyés à l'examen des bureaux.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ : J'ai l'honneur de demander à la chambre la reprise du projet de loi relatif aux pêcheries, présenté dans la session dernière, et resté à l'état de rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il opposition? (Non! non!) Ce projet sera réimprimé et distribué de nouveau. La chambre jugera sans doute convenable que l'on réimprime et distribue en même temps la convention annexée au projet de loi, et dont celui-ci est destiné à assurer l'exécution. (Adhésion.)

M. V. GRANDIN : J'ai l'honneur de déposer une pétition de plusieurs communes du département de la Seine-Inférieure, demandant que la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen soit tenue d'exhausser le pont d'Oissel, trop bas en ce moment pour la navigation.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur l'exercice des fabriques de sucre indigène.

M. WUSTEMBERG présente contre l'ensemble du projet des considérations générales.

La chambre passe ensuite à la discussion des articles.

TITRE 1^{er}. — Des sucres cristallisables.

« Art 1^{er}. Les droits imposés par la loi du 2 juillet 1843 sur le sucre cristallisable seront appliqués au moyen de types choisis par le ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'avis de la chambre de commerce de Paris, à laquelle seront adjoints, pour cet effet, deux membres des chambres de commerce des grands ports commerciaux. » — Adopté.

« Art. 2. Les deux premiers types seront semblables aux types admis aujourd'hui.

» On déterminera de la même manière et par des échantillons les sucres auxquels s'appliquera la désignation de la même loi, sucres en pains inférieurs aux mélis ou quatre cassons.

» Ne seront considérés comme raffinés, et compris, à ce titre, dans la prohibition rappelée par l'article 3 de la loi précitée, que les sucres coloniaux de qualité semblable à ceux auxquels s'appliquerait la surtaxe de trois dixièmes. » — Adopté.

« Art. 3. Nul ne pourra fabriquer du sucre, préparer ou condes jus ou sirops cristallisables, qu'après avoir fait, au bureau de centrer la régie des contributions indirectes, une déclaration présentant la description de la fabrique et indiquant le nombre et la capacité des vaisseaux de toute espèce destinés à contenir des jus, sucres, sirops, mélasses et autres matières saccharines. » — Adopté.

« Art. 4. Tout fabricant de sucre sera tenu, avant de commencer ses travaux, de se munir d'une licence qui ne sera valable que pour un seul établissement et pour l'année dans laquelle elle aura été délivrée.

» Le prix de la licence, fixé à 50 f. en principal, sera exigible en entier à quelque époque de l'année que soit faite la déclaration. » — Adopté.

« Art. 5. Les principales opérations de la fabrication seront consignées sur des registres que devra remplir le fabricant dans la forme qui sera déterminée par un règlement d'administration publique. » — Adopté.

« Art. 6. Les fabricants sont soumis aux visites et vérifications des employés de la régie des contributions indirectes, conformément aux articles 235 et 236 de la loi du 28 avril 1816, et tenus de leur ouvrir, à toute réquisition, leurs fabriques, ateliers, magasins, greniers, maisons, caves et celliers, et tous autres bâtiments enclavés dans la même enceinte que la fabrique ou y appartenant, ainsi que de leur représenter les sucres, sirops, mélasses et autres matières saccharifères qu'ils auront en leur possession. » — Adopté.

« Art. 7. Les employés tiendront, pour chaque fabrique, un compte des produits de la fabrication, tant en jus et sirops qu'en sucres achevés ou imparfaits.

» Les charges en seront calculées, au minimum, sur la quantité et la densité des jus soumis à la défécation, à raison de 1,300 grammes au premier type pour 100 litres de jus et par chaque degré du densimètre au-dessus de 100 (densité de l'eau), reconnus avant la défécation à la température de 15 degrés centigrades; les fractions au-dessous d'un dixième de degré seront négligées.

» Le volume du jus soumis à la défécation sera évalué d'après la contenance des chaudières, déduction faite de 10 pour cent.

M. JOLLIVET développe un amendement, qu'il retire après quelques observations de M. le ministre des finances et de M. Lestiboudois.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande, au lieu du chiffre de 1,300, le chiffre de 1,250 grammes. Personne plus que moi, dit-il, ne réprovoie la fraude; elle altère la moralité des industries. Chaque fois que le gouvernement a demandé des armes contre elle, je n'ai pas hésité à lui en donner; mais je veux qu'un fabricant honnête jouisse d'une juste rémunération de ses efforts.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. LACAVE-LAPLAGNE demande le rétablissement du chiffre du projet du gouvernement, c'est-à-dire de 1,400 grammes. Il invoque la nécessité d'empêcher la fraude.

M. BEAUMONT (de la Somme) : Les droits-réunis sont payés pour l'empêcher.

M. LE MINISTRE : Les droits-réunis la contiennent, mais ils ne peuvent pas toujours l'empêcher, et nous devons lui donner les moyens de le faire.

Il est quatre heures; la séance continue.

Voici la commission nommée pour examiner la proposition de M. de Gasparin : 1^{er} bureau : M. Dejean, contre M. Boudet; 2^e bureau : M. de Latournelle, contre M. Luneau; 3^e bureau : M. Bethmont (son concurrent nous est inconnu); 4^e bureau : M. Cayx, nommé par bénéfice d'âge, contre M. Bergevin (M. Cayx est pour la proposition); 5^e bureau : M. Amilhau, contre M. Crémieux; 6^e bureau : M. Moulin (qui admet le principe de la proposition), contre M. Lafarelle; 7^e bureau : M. Desmousseaux de Givré, contre M. Marquis; 8^e bureau : M. Vatout, contre M. de Carné; 9^e bureau : M. Drouyn de Lhuys, contre M. de Castellane.

Cour d'assises du Rhône.

Audience du 10 mars.

PRÉSIDENCE DE M. DE VAUXONNE.

Vol sur un chemin public commis la nuit et par deux ou plusieurs personnes.

Le 4 octobre dernier, un vol a été commis entre huit et neuf heures du soir, dans la plaine de Saint-Fonds, sur une voiture appartenant à MM. Courrat père et fils, commissionnaires de roulage à Lyon. Tandis que le voiturier Noir était monté sur la première

des quatre voitures dont il avait la conduite, on coupa les bâches de la quatrième, et on enleva deux ballots de marchandises dont la valeur peut être évaluée à près de 2,000 fr. Le sieur Noir, espérant que rien n'avait été volé, n'avertit point MM. Courrat, et le vol ne fut connu de ces messieurs que le 11 octobre, lorsqu'une lettre de leur correspondant de Marseille leur annonça. Ils portèrent plainte.

Les recherches de la police amenèrent la découverte chez un nommé Riéger d'un grand nombre de coupons d'étoffes velours et cachemire coton qui furent reconnus conformes aux échantillons envoyés par les maisons qui avaient expédié les ballots volés. Avec Riéger vivait en concubinage la fille Eynard, et tous les deux, n'ex pliquant pas la possession de ces objets, furent mis en arrestation. Bientôt après on arrêta aussi un jeune homme de vingt ans, Jean-Marie Tremble, qui avait été vu avec Riéger plusieurs fois, et qui était vêtu, comme ce dernier, d'une veste et d'un pantalon de velours dont l'étoffe ressemblait pour la couleur et la qualité aux coupons trouvés chez Riéger et provenant du vol commis le 4 octobre.

En conséquence, ces trois individus comparaissent devant la cour d'assises sous l'inculpation d'avoir commis le vol du 4 octobre, ou tout au moins d'en être complices pour avoir recélé les objets volés.

Les dépositions des témoins révèlent cette circonstance que l'endroit de la route où le vol a dû être commis (et cet endroit était facile à reconnaître, puisque la paille du chargement était répandue, sur la route) est bordé de maisons.

Après le réquisitoire de M. Daverton, qui conclut à la culpabilité des trois accusés, la parole est donnée aux défenseurs.

M^e Grand, pour Riéger, s'attache à établir qu'il n'y a plus chemin public, dans le sens de la loi, lorsque la route est bordée de maisons.

M^e Lardière, pour la fille Eynard, et M^e Berthaud, pour Tremble, plaident l'acquittement de ces deux accusés.

Le jury, après un long délibéré, rapporte un verdict de non culpabilité en faveur de la fille Eynard et de Tremble, et déclare Riéger coupable de vol pour avoir recélé tout ou partie des objets volés, en écartant toutefois les circonstances aggravantes de chemin public et de deux personnes.

Après l'ordonnance de mise en liberté de la fille Eynard et de Tremble, prononcée par M. le président, la cour condamne Riéger à deux années d'emprisonnement.

Chronique.

On nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Un des moyens les plus généralement employés pour prévenir les accidents sur les chemins de fer consiste dans le sifflement produit par la vapeur des locomotives. Ce bruit avertit de l'arrivée et du départ des convois. Tous les voyageurs ont remarqué que ce sifflement, si horrible, si effrayant, remplissait mal le but que l'on voulait atteindre, parce que le son, projeté en l'air, se perdait à une faible distance. En effet, lorsque le vent souffle, il arrive fréquemment que, sur toutes les montagnes voisines des chemins de fer, on entend à de grandes distances le bruit du sifflet, tandis qu'à quelques centaines de pas dans la plaine sur laquelle repose le chemin de fer, on l'entend à peine. La faiblesse apparente du son mal dirigé trompe ainsi sur la distance des convois.

» Pour remédier à cet inconvénient, il suffirait de placer sur l'orifice du sifflet un tube recourbé et légèrement conique, en forme de porte-voix, qui serait dirigé horizontalement en avant, dans la direction que doit suivre la locomotive. Le son, emprisonné dans le tube porte-voix, et conduit dans le sens où l'on doit avertir de l'arrivée des convois, serait transporté à une distance considérable. L'application de ce moyen est très simple et peu dispendieuse.

» Le docteur G—L. »

— On construit en ce moment de larges trottoirs dans toute la longueur de la côte des Carmélites. Grâce à cette amélioration importante et au pavage bombé, cette montée est méconnaissable.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Etat de situation de l'entrepôt des soies au 31 février 1846.

Quantités restées en entrepôt au 28 février 1846.

Soies moulinées : 158 balles pesant 17,726 kilogrammes.—Soies grèges : 453 h. p. 59,663 k.—Bourre de soie en masse : 6 b. p. 577 k.

Quantités entrées pendant le mois de février.

EN ENTREPÔT.—Soies moulinées : 475 h. p. 52,635 k.—Soies grèges : 193 h. p. 23,156 k.—Bourre de soie cardée : 7 b. p. 1,033 k.

Quantités sorties pendant le mois.

POUR LA CONSOMMATION.—Soies moulinées : 419 h. p. 46,327 k.—Soies grèges : 196 h. p. 26,062 k.—Bourre de soie cardée : 7 b. p. 7,033 k.

POUR LE TRANSIT.—Soies moulinées : 7 b. p. 860 k.—Soies grèges : 4 b. p. 495 k.

Destination donnée aux soies expédiées en transit.

Soies moulinées : Angleterre.—Soies grèges : id.

Quantités restant en entrepôt le 28 février 1846.

Soies moulinées : 207 h. p. 23,174 k.—Soies grèges : 446 h. p. 58,364 k.—Bourre de soie en masse : 6 b. p. 577 k.

Tableau comparatif des quantités de soies françaises exportées par la douane de Lyon en février 1846 et 1845.

Février 1846.

SOIES ÉCRUES.—Grèges : 2 k. 50 d.—Moulinées : 2,364 k. 90 d.

SOIES TEINTES.—A coudre ou à broder : 1,607 k. 50 d.—Propres à la fabrication des tissus : 531 k. 50 d.

TOTAUX : 4,506 k. 40 d.

Février 1845.

SOIES ÉCRUES.—Grèges : » k. » d.—Moulinées : 1,015 k. 55 d.

SOIES TEINTES.—A coudre ou à broder : 1,461 k. » d.—Propres à la fabrication des tissus : » k. » d.

TOTAUX : 2,476 k. 55 d.

Nouvelles diverses.

LE BON COEUR DU SOLDAT. — Une fille Faye, de la commune de la Puyssaye, canton de Senonches (Eure-et-Loir), mère de trois enfants en bas âge, enceinte du quatrième et plongée dans la plus affreuse misère, a eu successivement trois procès-verbaux pour délits dans la forêt de Senonches, appartenant à l'Etat. Traduite à raison de ces délits, qui, selon elle, étaient de bien peu d'importance, devant le tribunal correctionnel de Dreux, elle y a été condamnée à l'amende et aux frais, s'élevant ensemble à 60 fr.

Ne pouvant payer cette somme, énorme pour elle, un commandement lui fut fait, et, n'y ayant pas satisfait, un mandat d'arrêt fut lancé et transmis à la gendarmerie.

À la fin de février, deux gendarmes se présentèrent au domicile de la fille Faye pour mettre à exécution le mandat dont ils étaient porteurs. Ils la trouvèrent occupée à soigner ses enfants. Ils l'engagèrent à venir à Senonches pour voir le receveur de l'enregistrement, afin de s'entendre avec ce fonctionnaire pour obtenir des délais pour acquitter la somme ci-dessus, et ne lui dirent pas qu'ils venaient, pour l'arrêter. Ils prirent, en un mot, les plus grandes pré-

cautions pour ne pas l'effrayer; mais la malheureuse ne devina que trop bien la mission dont ils étaient chargés.

Alors éclata une scène déchirante. La fille Faye, fondant en larmes et serrant ses enfants dans ses bras, s'abandonnait au plus violent désespoir. « Mes pauvres enfants ! est-il possible que je vous laisse seuls pendant deux mois ! » Les enfants se jetaient sur leur mère, la saisissaient par ses vêtements en poussant des cris douloureux. Les deux gendarmes avaient le cœur navré. Ne pouvant transiger avec les devoirs de leur état, ils emmenèrent la mère à Senonches et la déposèrent dans une chambre de la caserne. Les deux plus jeunes enfants furent laissés à la garde de l'aînée, âgée de dix ans.

Un des gendarmes, père de famille, qui avait assisté à l'arrestation, entendant les gémissements et les cris continus poussés par la fille Faye, ne pouvant supporter plus longtemps les plaintes de cette malheureuse et poussé par un sentiment de pitié et d'humanité, s'empressa d'ouvrir une collecte, déposa le premier son aumône, et fit appel à plusieurs habitants de Senonches connus par leur libéralité. Personne ne fut sourd à sa voix, et dans le même jour il eut bientôt réalisé la somme nécessaire qu'il versa dans la caisse du receveur, et il revint promptement, tout joyeux, demander à son brigadier la prisonnière. Elle fut immédiatement mise en liberté et renvoyée auprès de ses malheureux enfants, auxquels ses soins sont si nécessaires.

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 27 février. — M. de Bourqueney a dû reprendre auprès de la Porte le projet d'établissement, dans le Liban, de l'administration chrétienne et unique, et il a eu, à ce sujet, une longue conférence mercredi dernier avec le ministre des affaires étrangères. Quant à l'Autriche, qui a la première soulevé cette question il y a deux mois, elle s'est déjà retirée de la lice, et nous a laissés seuls juste au moment où sa coopération aurait pu nous être de quelque utilité.

Le nouvel ambassadeur à Paris, Suleyman-Pacha, partira le 5 mars par le bateau à vapeur de la compagnie du Lloyd pour se rendre à Trieste et de Trieste à Ancône. Il traversera l'Italie et la Suisse avant d'aller occuper son poste. Huit ou dix personnes de sa suite s'embarquent aujourd'hui pour Marseille sur le paquebot français.

Mercredi dernier, Husrew-Pacha est allé installer les trois officiers dernièrement arrivés de France à l'école royale militaire, dont Rifaat-Pacha vient d'être nommé directeur. Cet officier distingué a fait ses études militaires en France. On a choisi pour sous-directeur Ibrahim-Bey, qui a long-temps fait partie de la maison du sultan comme professeur de langue française. Ces deux choix sont excellents. Ibrahim-Bey, nommé à cette occasion pacha-liva (général de brigade), a étudié en France et en Angleterre.

La présence d'hommes éclairés à la tête de l'école facilitera beaucoup aux officiers de notre nation qui y sont attachés la mission qui leur est confiée.

Selon toute apparence, le sultan partira pour faire sa tournée en Roumélie vers le commencement du mois d'avril. Il suivra absolument le même itinéraire que le sultan Mahmoud en 1838. Il ira à Varna, de Varna à Chomla, puis à Silistri et à Rotschouk en bateau à vapeur; de Rotschouk il reviendra par terre à Constantinople en passant par Andrinople.

SUISSE.

Suivant le *Publiciste Suisse*, l'un des organes les plus estimables

de la presse bernoise, sur les 139 députés nommés à l'assemblée constituante, plus de 100 appartiennent à l'opposition la plus avancée. Ainsi, l'immense majorité du conseil constituant est composée de ceux qui, en septembre dernier, se prononcèrent contre le vote de confiance, et des membres de l'opposition des 99 qui, le 15 janvier dernier, repoussa le mode de révision adopté dans le grand-conseil par 112 députés, dont 20 à peine sont revenus de la bataille électorale.

L'élément radical pur est maintenant assuré d'une prépondérance absolue dans la constituante qui se réunira lundi prochain 16 mars.

— On annonce le prochain retour à Berne de M. le comte de Pontois, ambassadeur de France en Suisse.

BELGIQUE.

M. Van de Weyer a enfin donné aux chambres des explications sur la crise ministérielle. Il a confirmé ce que l'on sait depuis si long-temps, que des dissentiments ayant éclaté au sein du conseil à propos de la rédaction du projet de loi relatif à l'organisation de l'enseignement moyen (secondaire), tous les ministres avaient cru devoir donner leur démission.

Le roi, avant de recevoir ces démissions, a appelé M. Van de Weyer et lui a demandé s'il accepterait la mission de reconstituer le ministère sur les bases de celui du mois de juillet. Aussitôt M. Van de Weyer n'a cru pouvoir faire rien de mieux que de s'adresser à ses collègues, comme plus propres que qui que ce fût à remplir le programme indiqué par le roi. Après mûr examen (il nous paraît fort singulier qu'on ait pu trouver lieu à examiner), il a été décidé que les démissions seraient maintenues. La couronne, en ce moment, avise.

L'Indépendance disait hier avec raison que la crise entrainait dans une phase tout-à-fait imprévue. En effet, on ne comprend pas comment le roi Léopold charge son ministre libéral de refaire ce gouvernement mixte, déjà expérimenté deux fois sans succès, au moment où ses éléments viennent de se dissoudre. On ne comprend pas comment ce ministre, qui ne se retire que parce qu'il n'a pu s'entendre avec ses collègues imbus de principes tout différents des siens, va leur proposer de rentrer au pouvoir. Tout cela aurait l'air d'une épigramme à l'adresse du roi Léopold, s'il était permis de faire des épigrammes en pareille circonstance.

D'un autre côté, le roi semble poursuivre un problème insoluble, en prétendant faire résoudre par l'union des catholiques et des libéraux la seule question précisément sur laquelle ils ne puissent pas s'entendre. C'est ici le cas de choisir, car toutes les combinaisons mixtes sont bien épuisées.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Théâtre du passage de l'Argue.

Représentations du 12 mars 1846.

M. MARTIN, voulant varier son spectacle de diorama, y a joint les expériences de physique de M. DENIS, physicien de Venise, et, pour remplir les intervalles, M. FERGUSON, jongleur américain, exécutera divers tours d'adresse.

Aujourd'hui jeudi 12 auront lieu deux représentations, l'une à six heures, et l'autre à huit heures.

Prix d'entrée : premières, 50 c.; secondes, 25 c.; troisièmes, 15 c.

COLISÉE.

Samedi 14 mars 1846, grand bal paré, travesti et masqué. L'orchestre, composé de 120 musiciens, sera conduit

par MUSARD, chef d'orchestre des bals de l'Académie royale de Musique, qui fera exécuter les quadrilles joués aux bals de l'Opéra. Samedi 21 mars 1846, grand bal paré, travesti et masqué, dit BAL DE LA MI-CAREME.

Incessamment les premières représentations du Cirque Olympique allemand, sous la direction de M. Goetz.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrouements. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Ge.ève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

Bulletin de la Bourse de Paris du 10 mars 1846.

Avant l'ouverture, on a fait 85 95, et le premier cours au parquet a été 85 95. Le 3 0/0 est d'abord monté à 84 10, et jusqu'à deux heures et demie il s'est maintenu assez ferme aux environs de 84 f.

Le bruit s'est alors répandu que les Anglais avaient éprouvé une nouvelle défaite dans l'Inde, et ce bruit, ajouté à l'incertitude qui règne encore sur ce qui s'est passé et ce qui se passe à l'heure qu'il est en Pologne, a fait tomber le 3 0/0 avec rapidité à 83 70. Il a fermé à ce prix au parquet et à 83 67 1/2 dans la coulisse.

Il s'est fait beaucoup d'affaires.

		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	85 85	Saint-Germain.....	»
Quatre pour cent.....	106 50	Versailles (rive droite)...	520
Quatre et demi pour cent.....	»	— (rive gauche).....	350
Cinq pour cent.....	119 05	Paris à Orléans.....	1305
Emprunt de 1844.....	»	Paris à Rouen.....	1030
Trois pour cent belge.....	»	Rouen au Havre.....	742 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	101	Avignon à Marseille.....	980
Cinq pour cent belge.....	»	Strasbourg à Bâle.....	241 25
Cinq pour cent napolitain.....	»	Orléans à Vierzon.....	730
Récépissés Rosthchild.....	100 80	Orléans à Bordeaux.....	665 75
Cinq pour cent romain.....	101 1/2	Amiens à Boulogne.....	525
Cinq pour cent portugais.....	»	Montecau à Troyes.....	»
Trois pour cent espagnol.....	»	Bordeaux à la Teste.....	185
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	»	Chemin du Nord.....	775
Banque de France.....	5385	Fampoux à Hazebrouck.....	465
Comptoir Ganneron.....	1240	Dieppe et Fécamp.....	475
Banque belge.....	900	Paris à Strasbourg.....	541 25
Caisse Lafitte.....	1205	Tours à Nantes.....	370
Obligations de Paris.....	1380	Paris à Lyon.....	625

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 12 mars.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	4er cours.	dernier cours.	4er cours.	dernier cours.	4er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	965	»	972 50	965
Paris à Orléans.....	»	»	1285	1285	1292 50	1288 75
Paris à Rouen.....	»	»	1022 50	1020	1025	1025 75
Orléans à Vierzon.....	»	»	»	»	1045	»
Bordeaux à Orléans prime.....	»	»	»	»	740	»
Strasbourg à Paris.....	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	775 75	765 75	768 75	765 75
Paris à Lyon.....	»	»	767 50	762 50	785	781 25
prime.....	»	»	»	»	622 50	618 75

Etude de M^e Ferrouillat, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, 10.

A VENDRE Une belle Propriété située en la commune de Sain t-Cyr au Mont-d'Or, ayant servi à un établissement pour l'impression des étoffes, composée de grands et vastes bâtiments pour l'habitation, l'exploitation et l'impression des étoffes, d'une machine à vapeur, sources et cours d'eau, et de divers fonds en prés, jardins, parterre et agréments.

Pour avoir de plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Ferrouillat, ou à M. Bussy, arbitre de commerce, à Lyon, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 2. (3738)

A VENDRE par cessation de commerce, un Hôtel et ses dépendances, verchère, terre, vigne et jardin d'une contenance superficielle de 160 ares environ, situé au hameau de la Pape, commune de Rillieux, sur la route royale de Lyon à Strasbourg. Il est très achalandé et connu depuis long-temps, susceptible de grandes améliorations, à trois quarts d'heure de la barrière Saint-Clair, et propice à tout autre établissement par ses vastes localités. On donnera toute facilité à l'acquéreur. S'adresser sur les lieux pour en prendre connaissance. (324)

A VENDRE Fonds de cabaret-restaurant, situé rue des Capucins, n. 7, dans le passage. On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'y adresser. (316)

A VENDRE ou à échanger. — Une Maison située dans un des beaux quartiers de la ville, rendant 10,500 f. nets d'impôts. — Prix : 200,000 f. (6220)

A VENDRE ou à échanger. — Une Maison située sur un des quais de la Saône, rendant 14,000 f. — Prix : 320,000 f. (6221)

A VENDRE Un appareil pour la confection de l'eau gazeuse minérale, etc., d'un nouveau genre, sans pompe ni machine, pouvant facilement faire, avec deux hommes, 1,200 bouteilles par jour. S'adresser, pour la voir fonctionner, à M. Després, chaudronnier, rue d'Amboise, n. 10. (315)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale de la Syphilis par l'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE. Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours des écoulements répétés incurables. — Dépôts : à Paris, rue des Lombards, 37, et rue du Grand-Chantier, 7; à Lyon, place Bellecour, 12; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — Il y aura des dépôts dans toutes les villes. — On fait des envois. — Affranchir. — Le traitement : 15 f., ou 5 f. le flacon. (4245)

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

COMPAGNIE DE L'UNION.

Les actionnaires de la Compagnie de l'Union sont invités à déposer leurs titres, à partir du 15 mars courant, dans les bureaux de la Compagnie, grande rue des Feuillants, 7, de neuf heures du matin à deux heures de l'après-midi, à l'effet d'en obtenir l'échange contre les titres de la Compagnie concessionnaire du chemin de fer de Paris à Lyon. (1223)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n. 23. DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

A LOUER Maison de campagne avec jardin, salle d'ombrage, etc., pour une ou plusieurs années, à Saint-Cyr au Mont-d'Or. S'adresser, pour la visiter et connaître les conditions, à M^e Fabre, notaire à Saint-Cyr. (229)

A LOUER de suite ou à la Saint-Jean. Jolis appartements de quatre pièces et cabinet, avec jardin et vigne, situés près la barrière de Serin. S'adresser à M. Collon, quai de Serin, n. 6, au rez-de-chaussée. (1224)

A LOUER. Jolis appartements de 4 pièces, sur la place Saint-Clair, 1. au 1^{er}, pourront se diviser en 6 pièces et servir pour habitation et magasin. S'y adresser. (328)

A VENDRE OU A LOUER. Une maison de campagne richement décorée, avec clos, le tout situé à dix minutes de chemin de la barrière de Saint-Irénée. Elle est propice pour une famille considérable, un pensionnat ou une maison de santé. S'adresser montée du Chemin-Neuf, n. 43, au 1^{er}. (323)

AVIS. Le sieur Bernoud, des Char-pennes, prévient le public qu'il arrivera le 23 ou le 24 de ce mois, avec un convoi de Vaches suisses des plus belles. (327)

ON DEMANDE des personnes raisonnables et aptes à faire la place de Lyon ou du dehors. De bons renseignements et une tenue décente sont de rigueur. S'adresser rue du Commerce, 32, au 1^{er}, de midi à deux heures. (329)

A VENDRE à la Cité-Napoléon. — Une jolie Maison bourgeoise, jardin clos de murs, avec salle d'ombrage complantée d'arbres fruitiers de toutes espèces, de la contenance d'environ trente ares. Revenu : 1,000 f. — Prix : 24,000 f. (6222)

AVIS On demande un bailleur de fonds pour fournir 15,000 fr. pour l'exploitation d'un brevet de quinze années. L'inventeur assure 200 p. 0/0 de bénéfices nets. S'adresser chez M. Jourdan, place Bellecour, n. 8, au 3^e, à Lyon. (326)

AGENCE GÉNÉRALE.

L'agence se charge spécialement de l'achat et de la vente des propriétés, de la régie des maisons, des placements par hypothèques et recouvrements sur tous pays.

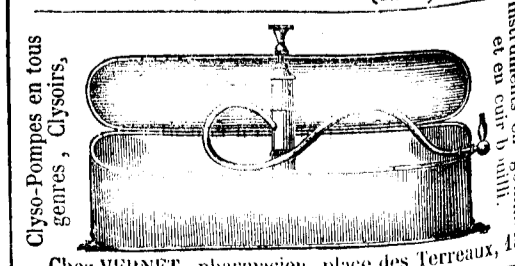
Les personnes qui la composent étant toutes propriétaires présentent toute garantie à ceux qui voudront bien s'adresser à elle. Les bureaux sont rue Mercière, 50. (6216)

TOILES IMPERMÉABLES.

Yvose Laurent et C^e,

Quai de Valmy, n. 65, à Paris.

MM. YVOSE LAURENT ET C^e, fabricant de bâches en toiles imperméables, quai de Valmy, 65, à Paris, ayant appris que l'on répand faussement le bruit dans le commerce qu'ils ont été condamnés à 20,000 fr. de dommages pour imitation de procédé ou d'enduit, déclarent qu'ils ont été condamnés à 100 francs pour ressemblance attribuée à leurs cartes avec celles de leurs adversaires, mais non point pour l'enduit pour lequel ils ont été brevetés (sans garantie du gouvernement) le 24 octobre dernier, lequel ne contient aucun savon, ni acide, ni alcali qui détériorent les tissus. (1214)



Chef VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13. LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY ELS, Rue de la Fouaillerie, 19.